

Lausanne, 22 mai 1875

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 21

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 22 Mai 1875.

A côté de progrès réels, les deux lois soumises au vote populaire renferment un certain nombre de dispositions regrettables. Celle sur le droit de vote maintient, pour plaire aux Bernois, des exclusions que nous ne connaissons plus dans le canton de Vaud ; la loi sur l'état civil pose, en matière de mariage et de divorce, un certain nombre de principes que les moralistes les moins ombrageux estiment dangereux. Surtout, cette dernière loi est inconstitutionnelle, ou plutôt elle est une interprétation excessive de la Constitution caoutchouc sous laquelle nous avons le bonheur de vivre depuis le 19 avril et qui devient de plus en plus une désillusion pour les Vaudois qui ont cru devoir l'accepter.

Le principal motif qui doit, au dire de certaines personnes, engager les électeurs à émettre demain un vote affirmatif, est celui-ci : « Nous devons voter oui, parce que les cantons catholiques voteront non ! »

Cet argument est commode ; il dispense de réfléchir. On s'en servait déjà au 12 mai, au 19 avril ; on l'emploiera encore lorsqu'il s'agira de la future loi qui centralisera l'instruction publique : tant qu'il restera aux cantons une ombre d'existence, vous verrez réapparaître ce fantôme de l'ultramontanisme, vous entendrez de nouveau ces excitations aux haines religieuses.

Pour nous, nous déplorons de voir nos concitoyens catholiques transformés, pour ainsi dire, en pestiférés politiques. Nous croyons que ceux qui donnent de tels conseils sont de moins bons confédérés que les catholiques eux-mêmes.

Demain, notre vote sera négatif.

Le *Figaro* racontait dernièrement une aventure extraordinaire que tous les journaux ont reproduite en la faisant suivre de toutes les exclamations d'incrédulité possibles.

Le directeur de la ménagerie de Saint-Petersbourg, disait le journal parisien, apprit un jour qu'un brave homme, chargé de nettoyer les cages des animaux féroces, venait de mourir. Il fallut pourvoir à son remplacement et trouver un gaillard assez solide pour manœuvrer facilement les longues barres de fer à l'aide desquelles on fait cette besogne.

On finit par découvrir un robuste paysan né sur les confins de l'empire. Le directeur lui dit :

— Vous nettoierez les bêtes fauves demain matin, à huit heures ; vous commencerez par la lionne.

Le lendemain, à l'heure dite, le directeur vit, avec une épouvante qu'on comprendra, notre paysan, un sceau d'eau d'une main, une éponge de l'autre, entrer dans la cage de la lionne *pour la nettoyer*. Il la nettoya en effet sans que l'animal lui fit le moindre mal.

Il entra ainsi successivement dans toutes les cages ; et le brave garçon a continué pendant six ans ce nettoyage sans recevoir la moindre égratignure.

Où le *Figaro* a-t-il puisé cette histoire ? Dans un journal américain sans doute, car elle est depuis longtemps connue à New-York. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle est authentique, avec cette différence que le héros n'est pas un paysan russe, mais un paysan vaudois, né à une lieue de Lausanne, à Belmont. Le *Conteur*, qui se plaît à recueillir nos curiosités nationales, ne peut pas laisser celle-là.

Notre jeune Belmontois était à Zurich sans ouvrage, sans sou ni maille, dans un assez piteux état enfin ; il finit, à bout d'expédients, par demander du travail à un directeur de ménagerie baraquée aux portes de Zurich.

— Que savez-vous faire ? lui demande le directeur.

— Je suis cordonnier de mon état, répond le Belmontois ; mais je sais soigner les chevaux.

— Eh bien ! reprend le directeur en lui tournant le dos, allez chercher une étrille et étrillez cette lionne.

Le pauvre garçon, qui voyait une ménagerie pour la première fois, prend le directeur au sérieux, demande une étrille, de l'eau et une éponge, et dix minutes après il était dans la cage. La lionne pousse un rugissement terrible et s'apprête à bondir sur le malheureux ; directeur, employés, spectateurs, tout le monde est haletant.

— *Alein ! pas de manâirès !*... dit le brave homme en son bon patois, en passant l'étrille sur le dos de la bête. On la vit alors étouffer ses rugissements, s'étendre sur les planches, fermer les yeux petit à petit comme une chatte que l'on caresse, toute heureuse enfin d'être une fois grattée.

L'homme sortit de la cage aux applaudissements de la foule, aussi tranquillement que s'il fût sorti